



## Conseil économique et social

Distr. : limitée  
3 janvier 2023  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2023**

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### République dominicaine

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la République dominicaine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 19 200 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

---

\* [E/ICEF/2023/1](#).

*Note* : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme<sup>1</sup>

1. La République dominicaine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui comptait selon les estimations plus de 10 millions d'habitants en 2021<sup>2</sup>, dont 32 % avaient moins de 18 ans. Une proportion élevée de la population (82 %) vit en milieu urbain<sup>3</sup>, et plus de 5 % des habitants sont immigrés, principalement en provenance d'Haïti et du Venezuela<sup>4</sup>. En 2019, 10 % des enfants<sup>5</sup> âgés de 2 à 17 ans étaient atteints d'un handicap<sup>6</sup>.

2. En tant que petit état insulaire en développement doté d'une position géographique traversée de nombreuses failles sismiques, le pays est vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes et aux tremblements de terre. En 2018, l'indice de vulnérabilité aux chocs climatiques a estimé que 80 % des enfants vivaient dans des zones présentant un niveau de vulnérabilité intermédiaire<sup>7</sup>. L'État dispose d'une capacité suffisante pour réagir immédiatement aux catastrophes entraînées par les chocs climatiques, mais les capacités de prévention, de préparation et d'intervention face aux autres situations d'urgence et de crise sont limitées.

3. Depuis deux décennies, le produit intérieur brut (PIB) du pays connaît une croissance régulière située autour de 5,4 %, ce qui place l'économie de la République dominicaine au deuxième rang dans la région. En 2021, l'économie s'est relevée à la suite du début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de 2019, le PIB rebondissant de 12 % cette année-là. Selon les estimations officielles, le taux de croissance annuelle du pays devrait s'établir à 5 % du PIB réel en 2022-2025<sup>8</sup>.

4. Le pays a mis en œuvre d'importantes mesures pour améliorer le développement de chaque enfant : les investissements publics en faveur des droits humains des enfants se sont accrus ; la couverture santé s'est étendue ; la qualité des aliments et de la nutrition s'est améliorée ; et les taux de scolarisation ont augmenté. En 2021, le mariage des enfants a été interdit par la loi, et une politique nationale visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes ainsi que les unions précoces<sup>9</sup> a été approuvée. Le pays progresse dans la construction d'un système national de soins. Malgré ces avancées, des difficultés majeures persistent.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les données citées dans cette section proviennent de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) (Encuesta Nacional de Hogares de Propósitos Múltiples, ENHOGAR), 2019, disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://uni.cf/3Rqd0gZ>> (page consultée le 27 octobre).

<sup>2</sup> Estimations du Bureau national de la statistique pour l'année 2021.

<sup>3</sup> Observatoire des politiques sociales et du développement du Bureau de coordination des politiques sociales.

<sup>4</sup> Bureau national de la statistique, Enquête nationale sur les immigrés, Saint-Domingue, 2017.

<sup>5</sup> Sauf mention contraire, le terme « enfants » désigne les personnes âgées de moins de 18 ans.

<sup>6</sup> Bureau national de la statistique, O&M Medical School, Conseil national pour l'intégration des personnes handicapées (CONADIS) et UNICEF, *Le handicap chez les enfants et adolescents en République dominicaine*, 2019. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://uni.cf/3B1ZLvV>> (page consultée le 27 octobre 2022).

<sup>7</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Indice de vulnérabilité aux chocs climatiques*. PNUD, New York (États-Unis), 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <[www.undp.org/es/dominican-republic/publications/indice-de-vulnerabilidad-ante-choques-climaticos](http://www.undp.org/es/dominican-republic/publications/indice-de-vulnerabilidad-ante-choques-climaticos)> (page consultée le 27 octobre 2022).

<sup>8</sup> Ministère de l'économie, de la planification et du développement, *Perspectives macroéconomiques 2022-2026*, Saint-Domingue, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://bit.ly/3BiN80T>> (page consultée le 27 octobre 2022).

<sup>9</sup> Le terme « union précoce » désigne un mariage d'enfants officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte.

5. La pauvreté des enfants demeure un défi<sup>10</sup>. En 2020, 33 % des enfants vivaient dans la pauvreté monétaire et ils étaient jusqu'à 5 % à vivre dans l'extrême pauvreté. Les données pré-pandémiques indiquent que la pauvreté multidimensionnelle touche 24 % des enfants, les chiffres étant encore plus élevés pour ceux qui vivent en milieu rural (32 %) et près de la frontière sud-ouest du pays avec Haïti (46 %). Bien que la protection sociale pour les enfants pauvres ait progressé depuis 2005, les défis en matière d'inclusion et d'universalité n'ont pas été résolus.

6. Le ratio de mortalité maternelle est l'un des plus élevés à l'échelle de la région (126 décès pour 100 000 naissances vivantes<sup>11</sup>), et le taux de mortalité néonatale (21 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>12</sup>) est deux fois plus important que la moyenne régionale, 88 % des décès étant évitables. Le taux de transmission mère-enfant du VIH est passé de 11 % en 2015 à 17 % en 2021. La grossesse chez les adolescentes constitue un problème structurel. Vingt pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans deviennent mères avant l'âge de 18 ans, un chiffre qui s'établit à 49 % pour les jeunes femmes n'ayant jamais reçu d'éducation formelle ; 2 % des femmes sont quant à elles devenues mères avant l'âge de 15 ans. Des goulets d'étranglement importants contribuent à cette situation : la faible qualité des services de soins maternels et de l'enfant ainsi que de la couverture santé primaire, le manque de résilience du système de santé et l'absence d'un réseau de services publics pour les enfants handicapés<sup>13</sup>.

7. Les données pré-pandémiques sur la nutrition montrent que 7 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique, 2 % de malnutrition aiguë et 8 % d'obésité (32 % pour l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisés). Seulement 16 % des nourrissons de moins de 6 mois étaient nourris exclusivement au sein, tandis que 40 % des enfants âgés de 6 à 23 mois recevaient un apport alimentaire minimum acceptable.

8. Quarante-huit pour cent des enfants âgés de 3 à 5 ans participent à des programmes/services pour la petite enfance (36 % seulement en milieu rural et 33 % dans le quintile le plus pauvre). Les causes sous-jacentes de cette faible participation sont l'inexistence d'un système de soins intégrés pour les enfants universel et de qualité, l'absence de politiques et services inclusifs pour les enfants handicapés, ainsi que le caractère peu stimulant de certains environnements familiaux et de certaines pratiques parentales.

9. La faiblesse des résultats d'apprentissage demeure le défi le plus important en matière d'éducation. En 3<sup>e</sup> année, 88 % des enfants n'ont pas acquis les compétences attendues en espagnol, et 73 % en mathématiques<sup>14</sup>. Le faible niveau de l'apprentissage au cours des premières années d'éducation primaire conduit à l'échec académique, les élèves redoublant une classe, étant trop âgés pour leur niveau ou

<sup>10</sup> Ministère de l'économie, de la planification et du développement, *Système des indicateurs sociaux de la République dominicaine (SISDOM)*, Saint-Domingue, 2020. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://mepyd.gob.do/sisdom>> (page consultée le 27 octobre 2022).

<sup>11</sup> Ministère de l'économie, de la planification et du développement, *Rapport volontaire national*, Saint-Domingue, 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://mepyd.gob.do/publicaciones/informe-nacional-voluntario-2021-crecimiento-con-equidad-y-respeto-al-medioambiente>> (page consultée le 4 novembre 2022).

<sup>12</sup> Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Neonatal mortality rate*, 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://childmortality.org/profile>> (page consultée le 27 octobre 2022).

<sup>13</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Situation analysis of Children and Adolescents in Dominican Republic*. UNICEF, Saint-Domingue, 2021.

<sup>14</sup> Ministère de l'éducation, *Évaluation diagnostique nationale en troisième année*, Saint-Domingue, 2017. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://bit.ly/3RHMwqP>> (page consultée le 4 novembre 2022).

abandonnant le système scolaire. En outre, 23 % des enfants handicapés de 5 à 17 ans ne sont pas scolarisés. L'absence de documentation légale, les grossesses chez les adolescentes, les grossesses et les unions précoces, la violence en milieu scolaire, les situations d'urgence et le changement climatique, y compris le manque de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) dans les établissements scolaires, affectent l'apprentissage et empêchent les populations les plus vulnérables de jouir de leur droit à l'éducation.

10. Des difficultés importantes demeurent dans la protection des enfants contre la violence et la discrimination. La discrimination fondée sur le genre et les inégalités de genre cumulées sont les causes profondes de la violence basée sur le genre et de la persistance de la pratique néfaste des unions précoces. Soixante-cinq pour cent des adolescentes de 15 à 17 ans ont été victimes de violences sexuelles à un moment de leur vie<sup>15</sup>, tandis que 32 % des jeunes femmes âgées de moins de 18 ans ont été mariées ou soumises à une union précoce. Le taux d'unions précoces en milieu rural a augmenté pour s'établir à 38 %, 49 % dans le quintile le plus pauvre et 65 % parmi les jeunes femmes n'ayant jamais reçu d'éducation formelle. Plus de 63 % des enfants de 1 à 14 ans ont été exposés à une forme de violence à leur domicile, les enfants âgés de 0 à 3 ans constituant le groupe le plus touché (70 %). Ce phénomène est aggravé, entre autres, par la tolérance sociale et institutionnelle, ainsi que par l'absence d'un système de protection efficace qui permet de prévenir et de lutter contre la violence et la discrimination.

11. Malgré la hausse de l'enregistrement des naissances, 8 % des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés, un chiffre qui augmente pour les enfants de mères moins éduquées (23 %), issus de ménages pauvres (22 %) ou vivant en milieu rural (13 %). La pandémie a exacerbé les disparités existantes.

12. La capacité technique et la coordination des questions liées à l'enfance et à l'adolescence demeurent des défis pour les institutions, limitant la cohérence, l'efficacité et l'équité des politiques et des budgets, ainsi que l'aptitude à intégrer les questions de genre aux politiques publiques dans l'ensemble des secteurs.

13. Il est nécessaire d'avoir accès à davantage de données mieux ventilées, en particulier des archives administratives, ainsi qu'à des évaluations des politiques pour éclairer la prise de décisions<sup>16</sup>.

14. Les enseignements présentés ci-après, tirés du cycle de programme actuel, ont étayé l'élaboration de ce programme de pays<sup>17</sup> :

a) La combinaison séquentielle de plusieurs stratégies, en commençant par la production de données probantes robustes, leur utilisation à des fins de plaidoyer et de mobilisation sociale, les partenariats multipartites et l'assistance technique aux institutions clés, est essentielle pour améliorer les résultats de la lutte contre les problèmes structurels.

b) Il est essentiel de renforcer les capacités techniques des institutions publiques en promouvant la modification des comportements et de faire évoluer les pratiques institutionnelles en adoptant une approche transformatrice en matière d'égalité des genres pour accélérer les évolutions durables en faveur des droits de l'enfant.

---

<sup>15</sup> Bureau national de la statistique, Enquête expérimentale sur la situation des femmes, Saint-Domingue, 2018.

<sup>16</sup> UNICEF, *Situation Analysis of Children and Adolescents in Dominican Republic*, 2021.

<sup>17</sup> Évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018–2022 et de la contribution de l'UNICEF ; Examen des programmes axés sur l'égalité des genres ; UNICEF, *Real-Time Assessment (RTA) of UNICEF's Response to COVID-19 in Dominican Republic*, 2021.

## Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays contribue aux priorités nationales exposées dans la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, au Plan pluriannuel pour le secteur public 2021-2024 et aux objectifs de développement durable. Le programme de pays est résolument aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027 dans trois domaines de coopération : l'égalité et l'inclusion sociale ; le changement climatique, les risques et la durabilité environnementale ; les droits humains, la sécurité des citoyens et l'institutionnalité. Aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, le programme de pays se conformera aux recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant en 2015, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2022 et le Comité des droits des personnes handicapées en 2015, y compris l'examen périodique universel (troisième cycle) de 2019.

16. Le programme de pays a vocation à soutenir les efforts nationaux visant à restaurer et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable liés aux droits de l'enfant, en se concentrant sur les domaines critiques pour lesquels des défis importants persistent et dans lesquels l'UNICEF peut maximiser son impact pour contribuer à les surmonter. Le programme est fondé, du point de vue stratégique, sur les résultats atteints au cours du cycle précédent pour favoriser leur évolutivité et leur institutionnalisation au cours du cycle actuel.

17. Le programme de pays comprendra les composantes suivantes :

- a) Santé et nutrition ;
- b) Éducation inclusive et de qualité ;
- c) Protection contre la violence ;
- d) Protection sociale inclusive et environnement durable ;
- e) Efficacité du programme.

18. Conformément au Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des genres pour 2022-2025, le programme de pays place les filles, notamment les adolescentes, au centre de sa programmation, promouvant une approche tenant compte des questions de genre dans l'ensemble des composantes et une approche transformatrice dans les interventions intégrées pour un impact renforcé. L'UNICEF s'attachera principalement à éliminer toutes les formes de discrimination et à promouvoir les droits des enfants les plus vulnérables tout en favorisant l'inclusion des enfants handicapés en tant que priorité transversale. Les efforts viseront principalement l'élaboration de systèmes résilients par l'intermédiaire d'une programmation éclairée, afin de renforcer la gestion des risques et l'action climatique, favorisant le lien entre l'action humanitaire et le développement.

19. Le programme de pays mettra en œuvre trois priorités programmatiques intersectorielles auxquelles toutes les composantes contribueront selon une approche pluridimensionnelle :

- a) Le développement de la petite enfance ;
- b) La prévention des unions précoces ;
- c) La prévention de la violence et la mise en place de mesures pour y faire face.

20. Le programme encouragera la participation et l'autonomisation des adolescents dans toutes les composantes. L'UNICEF renforcera les partenariats avec le secteur

privé, la société civile, les universités, les médias, les communautés, les familles, les personnes s'occupant d'enfants et les autres entités du système des Nations Unies.

### Santé et nutrition

21. Le programme de pays aidera les enfants, en particulier les plus vulnérables, à survivre et à s'épanouir grâce à l'accès à des services de santé et de nutrition de qualité, inclusifs, résilients et tenant compte des questions de genre, notamment des services de santé sexuelle et procréative. Cette composante du programme contribuera aux réalisations 1 et 2 de l'UNSDCF et aux objectifs de développement durable 1 à 3 et 5.

22. L'UNICEF soutiendra le système de santé publique de manière à améliorer la qualité des services de santé et l'accès à ces derniers, réduire les mauvais traitements et les violences obstétricales à l'encontre des femmes, prévenir la mortalité maternelle, néonatale et juvénile ainsi que les grossesses chez les adolescentes, et améliorer le traitement et la prise en charge des personnes handicapées tout en renforçant la résilience face aux menaces mondiales, aux situations d'urgence et au changement climatique. En partenariat avec les institutions publiques et privées, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Fournir une assistance technique aux responsables et prestataires de services de santé pour leur permettre de renforcer le système de suivi et d'évaluation pour des soins maternels et néonataux de qualité et inclusifs, conformément aux protocoles tenant compte des questions de genre. La communication et les informations destinées aux utilisatrices de services de santé au sujet de leur droit à bénéficier de soins et de traitements de qualité et exempts de violences obstétricales<sup>18</sup>, les services intégrés relatifs à la lutte contre le VIH pour réduire la transmission mère-enfant du virus, et le renforcement des services pour les enfants victimes de violence seront des éléments essentiels.

b) Fournir une assistance technique pour renforcer les soins de santé élémentaires dans certains territoires définis, et notamment la promotion de la santé, les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant et l'amélioration de la qualité des soins maternels et néonataux, et pour plaider en faveur d'un financement suffisant.

c) Soutenir les services de santé dans certains territoires définis pour prévenir les grossesses chez les adolescentes et promouvoir la santé intégrée pour ces dernières, notamment la santé sexuelle et procréative et la gestion de l'hygiène menstruelle, et mettre en œuvre des interventions pour prévenir les unions précoces. Cela favorisera la participation effective et l'autonomisation des adolescentes.

d) Appuyer l'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre d'une politique nationale relative à la prévention, à la prise en charge, à la réadaptation et à l'inclusion des enfants handicapés, comprenant notamment l'application effective des dépistages néonataux dans le secteur public.

e) Renforcer la résilience du secteur de la santé publique en soutenant les plateformes EAH aux niveaux national et provincial, et, par l'intermédiaire de la production de données et d'éléments de preuve pour éclairer la prise de décisions, renforcer le lien entre les services essentiels, notamment l'amélioration des services EAH et la gestion intégrée des risques, et assurer leur continuité.

---

<sup>18</sup> Les « violences obstétricales » comprennent les violences institutionnelles ainsi que le manque de respect et les négligences à l'égard des femmes, y compris les adolescentes, au cours de l'accouchement ; UNICEF et Université d'Édimbourg, *Violence against Children in Latin American and the Caribbean 2015-2021: a systematic review*, 2021.

23. L'UNICEF soutiendra les systèmes de soins de santé et de soins pour la petite enfance de manière à améliorer l'accès aux services de prévention, de détection et de traitement de la malnutrition pour davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes enceintes et allaitantes, en particulier dans les groupes les plus vulnérables, en donnant priorité à l'alimentation des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans. En partenariat avec des institutions nationales, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Appuyer le Plan national pour la réduction de la malnutrition aiguë, son extension à l'échelle du pays et l'amélioration de l'application Nutre MUAC, un outil numérique éprouvé ayant été mis au point pour enregistrer et suivre les cas de malnutrition. Le renforcement des capacités du personnel de santé et des responsables locaux en matière de gestion clinique et de suivi de la malnutrition aiguë, ainsi que de services de conseil pour la nutrition, seront essentiels.

b) Renforcer la prise de décisions fondée sur les données probantes en soutenant les capacités des systèmes de surveillance de la nutrition à travers la production de données opportunes dans le temps et ventilées sur le statut nutritionnel au cours de la petite enfance ainsi que des femmes enceintes et allaitantes.

c) En partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies, l'UNICEF encouragera l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques pour la prévention du surpoids et de l'obésité chez l'enfant, et notamment le renforcement et l'application effective de la Loi 8-95 sur la promotion de l'allaitement au sein en tant que priorité nationale.

d) Renforcer la résilience au sein du cadre de la plateforme interinstitutionnelle de coordination pour la préparation et la riposte en matière de nutrition aux menaces et aux risques, notamment ceux liés au changement climatique, et en promouvant son lien avec les services EAH, et produire des données probantes pour éclairer la prise de décisions.

24. Les partenariats avec le secteur privé, et notamment les sociétés d'assurance santé, joueront un rôle clé pour renforcer leur engagement et leur contribution aux programmes de santé et de nutrition destinés aux mères, aux enfants et aux adolescents.

### **Éducation inclusive et de qualité**

25. Le programme de pays aidera chaque enfant et adolescent à réaliser son plein potentiel et à acquérir des apprentissages suffisants et adaptés à son âge dans des environnements pédagogiques inclusifs, tenant compte des questions de genre, sûrs, résilients et exempts de violence et de discrimination. Cette composante du programme contribuera aux réalisations 1, 2 et 5 de l'UNSDCF et aux objectifs de développement durable 1, 4, 5 et 10.

26. L'UNICEF soutiendra le système de soins intégrés pour la petite enfance afin d'étendre sa couverture et d'améliorer la qualité des services, notamment les programmes de soutien parental tenant compte des questions de genre, afin qu'ils puissent bénéficier à tous les enfants de moins de 5 ans, en particulier ceux issus des ménages les plus vulnérables. En partenariat avec des institutions nationales, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Fournir une assistance technique pour renforcer d'une part la couverture et d'autre part la qualité, l'inclusion et la diversification des services de développement de la petite enfance, y compris l'enseignement initial pour les enfants, ainsi que pour améliorer l'identification, la prise en charge et l'orientation des enfants

handicapés, en cherchant à assurer un accès équitable à tous, y compris les plus vulnérables.

b) Renforcer le système de mesure du développement de la petite enfance pour éclairer la prise de décisions fondée sur les données probantes, en mettant l'accent sur les services de suivi et d'évaluation reçus et en promouvant le développement de l'enfant à chaque étape.

c) Renforcer les capacités des prestataires de services institutionnels à soutenir les familles dans les activités parentales. Le changement social et comportemental sera encouragé afin de favoriser la mise en place d'environnements institutionnels et familiaux stimulants et protecteurs pour la petite enfance, particulièrement pour les enfants handicapés, qui promeuvent la coparentalité dans les soins aux enfants et des pratiques parentales aimantes, sensibles et respectueuses de l'égalité des genres.

27. L'UNICEF accompagnera le Ministère de l'éducation dans l'amélioration des processus pédagogiques dans le but d'assurer un apprentissage de qualité, de promouvoir l'égalité des genres et de prévenir la violence en milieu scolaire, notamment en renforçant les compétences et les aptitudes adaptées à l'âge et au niveau de développement des enfants. En partenariat avec des institutions nationales, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Proposer une assistance technique pour renforcer et généraliser l'alphabetisation initiale en espagnol et en mathématiques des élèves du préprimaire et au début du primaire, en facilitant la mise en œuvre, le suivi et la mise à l'échelle d'une politique d'enseignement et d'apprentissage qui favorise des pratiques pédagogiques transformatrices.

b) Promouvoir le changement social dans les établissements scolaires pour la consolidation de la paix, la non-violence et l'égalité des genres, notamment par une éducation complète à la sexualité, la gestion de l'hygiène mensuelle, la santé mentale et la prévention des grossesses chez les adolescentes ainsi que des unions précoces. Cette intervention sera mise en œuvre avec la participation des adolescents et de la communauté scolaire.

c) Promouvoir la transformation numérique dans les processus pédagogiques et fournir une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre d'un cadre de certification pour les compétences numériques dans les centres éducatifs.

28. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités du Ministère de l'éducation pour améliorer l'accès à des services éducatifs pertinents, résilients, inclusifs et de qualité pour tous les enfants, en particulier les plus exclus. En partenariat avec des institutions nationales, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Proposer une assistance technique pour la conception et la mise en œuvre d'un modèle éducatif inclusif afin d'améliorer l'accès et l'apprentissage des enfants handicapés, notamment grâce à l'éducation par alternance, et défini dans la conception universelle de l'apprentissage. Le plaidoyer pour assurer un financement suffisant et pour garantir sa pérennité sera essentiel.

b) Proposer une assistance technique pour la mise en œuvre et la consolidation d'un système d'alerte précoce pour identifier et intégrer les enfants déjà déscolarisés ou risquant d'abandonner l'école, en s'appuyant sur les technologies numériques pour un impact renforcé.

c) Renforcer les capacités en faveur de la gestion des risques intégrée, de la résilience, de l'adaptation au changement climatique et de l'éducation environnementale/climatique, avec une attention spécifique accordée aux



établissements scolaires sûrs, en plaidant pour l'amélioration des services EAH, y compris l'hygiène menstruelle.

29. Mobiliser le secteur privé, notamment les partenariats public-privé, pour tirer parti de son engagement et de sa contribution aux interventions exposées ci-dessus, principalement par l'intermédiaire d'un plaidoyer commun pour un enseignement de qualité et la mise en œuvre d'une éducation inclusive, tout en promouvant le renforcement des compétences en science, en technologie, en ingénierie et en mathématique, selon une approche tenant compte des questions de genre et grâce à l'élaboration de politiques favorables aux familles et l'inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail.

### **Protection contre la violence**

30. Le programme de pays contribuera à permettre aux enfants, en particulier les plus vulnérables, de vivre dans des environnements exempts de violence, y compris la violence en ligne et basée sur le genre, mais également d'unions précoces. Les enfants auront accès aux documents juridiques, même dans les contextes humanitaires, pour que personne ne soit laissé pour compte. Cette composante du programme contribuera aux réalisations 1 et 5 de l'UNSDCF et aux objectifs de développement durable 5, 10 et 16.

31. L'UNICEF soutiendra le système de protection de l'enfance pour renforcer ses capacités de prévention et de riposte efficace à la violence et aux unions précoces, ainsi que pour la transformation des modèles sociaux et culturels qui les promeuvent. En partenariat avec des institutions nationales, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Fournir une assistance technique pour le renforcement des cadres juridiques et administratifs du système de protection spéciale et pour l'élaboration d'un ensemble de services de prévention et d'intervention connexes pour les victimes de violence, permettant une gestion des cas et doté de capacités adaptatives dans les situations d'urgence.

b) La mise en place de stratégies nationales, institutionnelles et communautaires pour le changement culturel et comportemental ciblant les enfants et les familles sera essentielle pour améliorer les attitudes concernant les relations respectueuses de l'égalité des genres, pour promouvoir la capacité d'agir contre la violence, y compris la violence en ligne et les unions précoces, et pour renforcer le rôle de protection des familles, des communautés et des institutions.

c) Harmoniser les cadres juridiques et politiques relatifs à la violence envers les enfants, y compris les unions précoces, conformément aux normes internationales.

d) Des partenariats stratégiques seront encouragés pour prévenir la violence et les unions précoces et promouvoir les masculinités positives, en coopérant avec le secteur privé afin d'impulser le changement social et comportemental concernant la violence basée sur le genre, de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et de favoriser les possibilités de stage pour les adolescentes dans les entreprises comme stratégie visant à prévenir les unions précoces.

32. L'UNICEF accompagnera les institutions pour les aider à gérer et à améliorer l'accès à une identité juridique et à la protection pour les enfants vulnérables. En partenariat avec des homologues nationaux, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Assistance technique aux organismes publics pour les aider à harmoniser les cadres juridiques et politiques relatifs au droit à une identité juridique

conformément aux normes internationales et à mettre en œuvre les accords interinstitutionnels.

b) En partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF continuera à soutenir la protection et l'assistance humanitaire pour les enfants en déplacement et migrants.

### **Protection sociale inclusive et environnement durable**

33. Cette composante du programme soutiendra les mesures nationales visant à faire en sorte que tous les enfants vulnérables, en particulier les adolescentes, aient accès à une protection sociale et vivent dans un environnement durable et exempt de pauvreté et d'inégalités de genre, et ce même dans les contextes d'urgence ou de crise. La composante du programme contribuera aux réalisations 1 et 4 de l'UNSDCF et aux objectifs de développement durable 1 à 5, 10 et 13.

34. L'UNICEF soutiendra le système de protection sociale pour lui permettre d'étendre sa couverture aux ménages les plus vulnérables et exclus, de prendre davantage en compte les questions de genre, de prévenir les unions précoces en tant que stratégie complémentaire de réduction de la pauvreté et de renforcer sa capacité à s'adapter au changement climatique et aux situations d'urgence. À cette fin, les interventions suivantes seront mises en œuvre :

a) Mener des actions de plaidoyer visant à améliorer la coordination et l'efficacité ainsi qu'à renforcer l'inclusion des groupes les plus vulnérables dans les programmes et services de protection sociale, en se concentrant sur les personnes handicapées, sans documents officiels ou disposant d'un statut migratoire.

b) Fournir une assistance technique pour le renforcement de la programmation transformatrice en matière d'égalité des genres dans le but de prévenir les unions précoces au sein des populations participant au programme de protection sociale Supérate. Les partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs dans l'objectif de transformer les normes sociales et liées au genre, autonomisant les adolescentes et instaurant des environnements familiaux et communautaires propices à leur développement, seront essentiels pour ces actions.

c) Soutenir le renforcement d'un lien entre l'action humanitaire et le développement sensible aux risques et tenant compte des enfants, favorisant la capacité du système de protection sociale à améliorer les capacités d'adaptation de la protection sociale aux situations d'urgence, aux crises et aux chocs, notamment la prévention de la violence envers les enfants dans les contextes d'urgence.

d) En coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, favoriser la résilience des populations les plus vulnérables en mettant au point des stratégies communautaires pour l'action climatique, la prévention des situations d'urgence, l'assistance humanitaire et le renforcement des compétences, et assurer la redevabilité envers les populations touchées.

e) Promouvoir la participation sociale et l'autonomisation des adolescents ainsi que des propositions qu'ils ont formulées pour la mobilisation et l'action relative au changement climatique aux niveaux local et national.

35. L'UNICEF contribuera à renforcer les cadres relatifs aux politiques, aux données, aux statistiques et aux financements pour la réduction de la pauvreté et le développement social afin de faire en sorte qu'ils répondent de manière effective aux besoins des enfants exclus et marginalisés. En partenariat avec les institutions nationales, l'UNICEF mettra en œuvre les interventions suivantes :

a) Appuyer le renforcement des capacités du système national de la statistique pour lui permettre de produire des statistiques et des données régulières, opportunes, de haute qualité, tenant compte des questions de genre et ventilées sur les enfants, notamment au sujet des analyses des investissements, de la vulnérabilité aux effets du changement climatique, des ripostes aux situations d'urgence et des services de prise en charge des enfants.

b) Favoriser la hausse et l'amélioration qualitative des investissements publics en faveur des enfants, et renforcer les capacités des autorités impliquées dans le cycle budgétaire dans le but d'optimiser l'allocation des ressources pour les programmes sociaux liés aux enfants et aux adolescents.

c) Plaider en faveur d'une assistance technique pour la définition d'un cadre de politiques publiques sur le handicap du point de vue des enfants, et pour la création d'un système de soins complet proposant des services pour la petite enfance ; mettre à disposition une telle assistance.

### **Efficacité du programme**

36. Cette composante du programme appuiera la mise en œuvre effective du programme par le biais de structures organisationnelles dotées de rôles clairs et définis par la demande, de la collaboration dans le cadre de la planification, de la budgétisation et de l'alignement des composantes, de l'utilisation des données et des informations à des fins d'apprentissage et de prise de décisions, de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des connaissances, ainsi que du suivi et de l'évaluation du programme. Cette composante assurera également la coordination entre les programmes, le renforcement des systèmes, la communication stratégique, la promotion du changement social et comportemental, la programmation transformatrice en matière d'égalité des genres, l'inclusion du handicap, le financement holistique et les partenariats de plaidoyer, ainsi que la production de données probantes. La technologie et l'innovation au service du développement, la programmation fondée sur les risques, la redevabilité, ainsi que la préparation et la riposte aux situations d'urgence seront essentielles.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	1 000	2 300	3 300
Éducation inclusive et de qualité	500	7 500	8 000
Protection contre la violence	1 000	5 470	6 470
Protection sociale inclusive et environnement durable	1 300	1 000	2 300
Efficacité du programme	200	2 930	3 130
<b>Total</b>	<b>4 000</b>	<b>19 200</b>	<b>23 200</b>

### **Administration du programme et gestion des risques**

37. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'harmonisation des résultats et des

ressources attribuées au programme. La responsabilité des administrateurs aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est définie dans les politiques et procédures relatives au programme et aux opérations de l'organisation.

38. L'UNICEF siègera au comité technique pour le suivi de l'UNSDCF, composé du Ministère de l'économie, de la planification et de développement et du système des Nations Unies, ainsi qu'aux groupes de résultats, assumant un rôle de chef de file au sein de certains de ces groupes.

39. Une supervision régulière des programmes de l'UNICEF sera menée avec les ministères sectoriels et le Vice-Ministère de la coopération internationale du Ministère de la planification et du développement économiques.

40. L'UNICEF assurera la conformité intégrale avec la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et participera à la mise en place de mesures visant à garantir l'utilisation efficace et transparente des ressources financières et matérielles, à renforcer les capacités des parties prenantes locales, à promouvoir les partenariats avec les organisations de la société civile, à favoriser les programmes conjoints au sein du système des Nations Unies et à soutenir la mise en œuvre de procédures opérationnelles standard.

41. Les principaux risques du programme sont liés aux catastrophes naturelles à grande échelle, au changement climatique et aux pandémies. Pour les atténuer, l'UNICEF renforcera la capacité de résilience de ses partenaires et mettra en œuvre de manière pérenne un plan complet de gestion des risques. Le risque de résistance à l'évolution des normes sociales et de genre sera atténué par l'intégration des stratégies de modification sociale et des comportements.

42. Étant donné que la République dominicaine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, il est attendu que l'aide publique au développement et le financement destiné à l'UNICEF baissent. En tant que mesure d'atténuation, l'UNICEF diversifiera ses stratégies de collecte de fonds multidonateurs.

43. L'UNICEF s'assurera de la prise en compte des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, investira dans le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et des prestataires de services en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et améliorera la redevabilité envers les populations touchées, aussi bien dans les contextes de développement qu'humanitaires.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

44. En collaboration avec le Gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF continuera à renforcer les capacités nationales de production, d'analyse et d'utilisation de données ventilées de qualité pour éclairer la prise de décisions.

45. Le suivi et l'évaluation du programme se fonderont sur le cadre de résultats et d'allocations des ressources (voir annexe) et seront mis en œuvre par l'intermédiaire d'une approche en quatre volets :

a) Le suivi sur le terrain : examens avec les partenaires de mise en œuvre, visites très fréquentes dans certains territoires définis et recueil direct d'informations auprès des populations touchées.

b) Le suivi des résultats du programme : examens portant sur l'année écoulée avec les partenaires et les parties prenantes, suivi des résultats et examens annuels avec les organismes des Nations Unies signataires de l'UNSDCF.

c) Le suivi de la situation : soutien au Bureau national de la statistique et aux ministères dans la mise au point d'enquêtes auprès des ménages, particulièrement pour la mise en œuvre de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et la consolidation des archives administratives.

d) L'évaluation : renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation tenant compte des enfants, en mettant l'accent sur la conformité aux recommandations relatives aux enfants formulées par les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits humains des Nations Unies. Au cours de ce cycle de programme, une évaluation du programme de pays et trois autres évaluations thématiques sont prévues, comme décrit dans le plan d'évaluation chiffré.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre le Gouvernement de la République dominicaine et l'UNICEF, mars 2023 à décembre 2027

**Convention relative aux droits de l'enfant** : articles 2-7, 12-13, 18, 23-24, 27-31, 34-37, 39-40

**Priorités nationales** : Stratégie nationale de développement 2030 : Domaine thématique 1. L'aspect social et l'état de droit démocratique, et domaine thématique 2. Une société dans laquelle l'égalité des droits et des chances est assurée ; objectifs de développement durable 1-5, 10, 13, 16 et 17 ; Plan national pluriannuel pour le secteur public 2021-2024 : création de possibilités, égalité des genres, jeunesse, santé universelle, sécurité sociale, éducation de qualité et transformation numérique

**Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :**

Réalisation 1 : L'État renforce une intervention holistique pour réduire la pauvreté et les inégalités selon une approche pluridimensionnelle, fondée sur les droits, visant l'égalité des genres et territoriale, ne laissant personne pour compte.

Réalisation 2 : La population, en particulier les individus les plus vulnérables, dispose d'un meilleur accès à des biens et services sociaux de qualité, universels, inclusifs et résilients, sans discrimination aucune, sur l'ensemble du territoire.

Réalisation 4 : Les personnes, les communautés, les institutions nationales et locales, ainsi que les secteurs stratégiques adoptent une approche pluridimensionnelle de gestion des risques de catastrophe, font face aux défis du changement climatique et promeuvent la gestion durable des écosystèmes et des installations humaines urbaines et rurales dans un environnement qui est résilient, inclusif, équitable en matière d'égalité des genres, et responsable pour la planète et les générations futures.

Réalisation 5 : Les personnes présentes sur le territoire, en particulier les femmes, les filles, les adolescents et les autres groupes défavorisés, ont un meilleur accès à une protection complète de leurs droits humains et à des environnements exempts de violence et de discrimination sous toutes ses formes.

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025** : 1-3 et 5

Réalisations énoncées dans l'UNSDCF	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisations 1 et 2	1. Les enfants, en particulier les plus vulnérables,	Taux de mortalité maternelle pour	Groupe interorganisations des Nations Unies	1.1. D'ici à 2027, le système de santé publique aura amélioré la qualité et l'inclusion des services de	Ministère de la santé publique	1 000	2 300	3 300

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)			
						RO	AR	Total	
	survivent et s'épanouissent grâce à l'accès à des services de santé et de nutrition de qualité, inclusifs, résilients et tenant compte des questions de genre, notamment des services de santé sexuelle et procréative.	<p>100 000 naissances vivantes<sup>a</sup></p> <p>NR : 126 (2021) NC : 69,7 (2025)</p>	pour l'estimation de la mortalité juvénile	<p>santé, réduit les mauvais traitements et les violences obstétricales à l'encontre des femmes pour prévenir la mortalité maternelle, néonatale et juvénile ainsi que les grossesses chez les adolescentes, et améliorer le traitement et la prise en charge des personnes handicapées, tout en renforçant la résilience face aux menaces mondiales, aux situations d'urgence et au changement climatique.</p> <p>1.2. D'ici à 2027, les systèmes de soins de santé et de soins pour la petite enfance auront amélioré l'accès aux services de prévention, de détection et de traitement de la malnutrition pour davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes enceintes et allaitantes, en particulier dans les groupes les plus vulnérables, notamment par la promotion d'habitudes d'alimentation saines dans les familles.</p>	<p>Service national de santé</p> <p>Société civile</p> <p>Secteur privé</p> <p>Milieu universitaire</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>				
	Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes <sup>a</sup>	Enquête nationale auprès des ménages (de l'espagnol <i>Encuesta Nacional de Hogares</i> , ou ENHOGAR) -enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)							
	Pourcentage de femmes de 20 à 24 ans ayant eu au moins un enfant avant l'âge de 18 ans, ventilé par localisation et quintile de richesse	<p>NR : Total : 20 % ; quintile 1 : 34 % ; quintile 5 : 6 % ; milieu rural : 24 % ; milieu urbain : 19 % (2019)</p> <p>NC : Total : 18 % ; quintile 1 : 30 % ; quintile 5 : 4 % ; milieu</p>	ENHOGAR						

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		rural : 20 % ; milieu urbain : 17 % (2025)						
		Enfants de 0 à 5 mois qui sont exclusivement allaités au sein, ventilé par localisation  NR : Total : 15.8 % ; milieu rural : 12.6 % ; milieu urbain : 17 % (2019)  NC : Total : 22 % ; milieu rural : 22 % ; milieu urbain : 24 % (2027)	ENHOGAR					
Réalizations 1, 2 et 5	2. Chaque enfant et adolescent réalise son plein potentiel et acquiert des apprentissages suffisants et adaptés à son âge dans des environnements pédagogiques inclusifs, tenant compte des questions de genre, sûrs, résilients et exempts de	Pourcentage d'enfants de 36 à 59 mois participant à des programmes pour la petite enfance, ventilé par genre et localisation  NR : Total : 48,2 % ; filles : 50,1 % ; garçons : 46.2 % ; milieu rural : 35.9 % ; milieu urbain : 52.7 % (2019) NC : Total : 55 % ; filles : 57 % ; garçons : 53 % ; milieu rural : 47 % ; milieu urbain : 59 % (2027)	ENHOGAR-MICS	2.1. D'ici à 2027, le système de soins intégrés pour la petite enfance aura étendu sa couverture et renforcé la qualité et l'inclusion des services de développement de la petite enfance, y compris les programmes de soutien parental tenant compte des questions de genre, pour tous les enfants de moins de 5 ans, en particulier ceux issus des ménages les plus vulnérables.  2.2. D'ici à 2027, le Ministère de l'éducation	Ministère de l'éducation  Institut national pour les soins intégrés pour la petite enfance  Conseil national du handicap  Société civile  Milieu universitaire  Secteur privé	500	7 500	8 000



Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	violence et de discrimination.	<p>Pourcentage d'enfants en 3<sup>e</sup> année qui ont atteint le niveau acceptable de compétences a) en lecture et écriture, et b) en mathématiques<sup>a</sup>.</p> <p>NR : a) : 38 % ; b) 28 % (2017) NC : (a) : 50 % ; b) 40 % (2027)</p>	Évaluation diagnostique nationale, 3 <sup>e</sup> année	<p>aura amélioré des processus pédagogiques innovants dans le but d'assurer des résultats d'apprentissage satisfaisants, de promouvoir l'égalité des genres et de prévenir la violence chez les enfants, notamment en renforçant les compétences et les aptitudes appropriées en fonction de leur âge et de leur niveau de développement.</p> <p>2.3. D'ici à 2027, le Ministère de l'éducation aura renforcé ses capacités à améliorer l'accès à des services pédagogiques pertinents, résilients, inclusifs et de qualité pour tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap.</p>	Organismes des Nations Unies			

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalizations 1 et 5	3. Tous les enfants et adolescents, en particulier ceux dans les situations les plus vulnérables, vivent dans des environnements protecteurs et exempts de violence (en ligne, violence basée sur le genre) et d'unions précoces, et ont accès à la documentation civile, y compris dans des contextes humanitaires, pour que personne ne soit laissé pour compte.	Pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont été victimes d'un type quelconque de discipline violente à domicile NR : 64 % (2019) NC : 62 % (2027)	ENHOGAR-MICS	3.1. D'ici à 2027, le pays disposera d'un système de protection de l'enfance contre la violence efficace, fondé sur un cadre juridique solide, sensible aux inégalités de genre et aux discriminations, doté des capacités humaines, financières et territoriales nécessaires pour prévenir et lutter contre la violence et les unions précoces, et s'appuyant sur une approche adaptative des situations d'urgence.  3.2. D'ici à 2027, les institutions auront amélioré leurs capacités à garantir l'accès à l'identité juridique et à la protection aux enfants vulnérables, en particulier les filles et les adolescents.	Conseil national de l'enfance et de l'adolescence  Ministère des femmes Ministère de l'éducation  Bureau du procureur général  Programme Supérate  Commission électorale centrale  Système judiciaire  Branche législative  Société civile  Secteur privé  Médias  Organismes des Nations Unies	1 000	5 470	6 470

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Proportion de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant l'âge de a) 15 ans et de b) 18 ans<sup>a</sup></p> <p>NR : a) 9 % ; b) 32 % ; (2019) NC : (a) : 8 % ; b) : 30 % (2027)</p>	ENHOGAR-MICS					
Réalisation 4	4. Les enfants dans des situations vulnérables, en particulier les adolescentes, ont accès au système de protection sociale et vivent dans des conditions exemptes de pauvreté et d'inégalités de genre, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans la pauvreté pluridimensionnelle, ventilé par genre et par localisation<sup>a</sup></p> <p>NR : Total : 24,2 % ; filles : 24,2 % ; garçons : 24,2 % ; milieu rural : 32,5 % ; milieu urbain : 22,4 % (2020) NC : Total : 21 % ; filles : 21 % ; garçons : 21 % ; milieu rural : 28 % ; milieu urbain : 19 % (2027)</p>	<p>Ministère de l'économie, de la planification et du développement</p> <p>Rapport sur la pauvreté</p>	<p>4.1. D'ici à 2027, le système de protection sociale aura étendu sa couverture aux ménages comprenant des enfants les plus vulnérables et exclus, consolidé la prise en compte des questions de genre et la prévention des unions précoces en tant que stratégie complémentaire de réduction de la pauvreté, et renforcé sa capacité de prévention, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et aux situations d'urgence.</p> <p>4.2. D'ici à 2027, le pays sera doté de cadres institutionnels et relatifs aux politiques, aux données, aux statistiques et aux financements pour la réduction de la pauvreté et le développement social,</p>	<p>Programme Supérate</p> <p>Système unique de bénéficiaires</p> <p>Directorat général du budget</p> <p>Ministère de l'économie, de la planification et du développement</p> <p>Système national de prévention, d'atténuation et d'intervention en matière de catastrophes</p> <p>Bureau national de la statistique</p> <p>Société civile</p>	1 300	1 000	2 300
		<p>Degré auquel le système de protection sociale est préparé à intervenir en cas de crise</p> <p>NR : modéré (2022) NC : important (2027)</p>	Cadre politique de protection sociale					

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès <sup>a</sup> , niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RR), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				bien formulés et établis selon les principes d'équité, d'efficacité et de transparence, dans l'objectif de répondre aux besoins des enfants exclus.	Secteur privé  Organismes des Nations Unies			
5. Efficacité du programme : la coordination du programme est assurée, et les questions transversales, telles que le suivi de la performance ou l'intégration de la problématique du genre, sont bien prises en compte.						200	2 930	3 130
<b>Montant total des ressources</b>						<b>4 000</b>	<b>19 200</b>	<b>23 200</b>

<sup>a</sup> Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur de l'UNSDCF.